



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Le 12 mai 2023



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE PNR MONTAGNE BASQUE 25 AVRIL 2023, SAINT JEAN LE VIEUX

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE PRESENTS :

- **M. Alain DUBOIS**, Fédération des AFP GP,
- **M. Andde SAINTE MARIE**, Conseillé régional sur la montagne, le pastoralisme et le patrimoine naturel (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine),
- **M. Benoit TAUZIN**, Vice-président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **M. Dominique POYDESSUS**, Vice-président de la Commission Syndicale de la vallée de l'Oztibarre,
- **M. Fabrice ROSAY**, Sous-préfet de Bayonne,
- **M. Gabriel BELLEAU**, Président de la Commission Syndicale du Bois de Mixe,
- **M. Henry INCHAUSPE**, Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Jacques BARREIX**, Président de la Commission syndicale du Pays de Soule et Vice-président de l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB),
- **M. Jean-Baptiste LABORDE**, Conseillé délégué à la Montagne (CAPB) et Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque,
- **M. Jean-Michel ANCHORDOQUY**, Fédération des AFP GP,
- **M. Jean-Pierre MIRANDE** Conseillé départemental à la montagne (CD64),
- **M. Martin ARHANCET**, élu représentant du Pôle territorial Soule-Xiberoa (CAPB),
- **M. Michel BIDART**, Président de la Commission Syndicale de la vallée de Baigorri et Président de l'association des commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB),
- **M. Pascal GUECAIMBURU**, Vice-Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Patrick ETCHEGARAY**, élu représentant du Pôle territorial Iholdy-Oztibarre (CAPB),
- **M. Sébastien IHIDOY**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Xabi ELGART**, élu SCoT Pays Basque Seignanx,
- **Mme Cécile CROUSPEYRE**, Représentante du Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB).
- **Mme Françoise PITRAU**, Fédération des AFP GP,
- **Mme Isabelle PARGADE**, Vice-Présidente à l'agriculture et à l'alimentation (CAPB),

TECHNICIENS :

- **M. David TOURREUIL**, Directeur de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Eric JAUBERT**, Chef de projet au pôle Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (CRNA),
- **M. Pierre-Emmanuel JASNOT**, Chargé de mission SCoT Pays Basque Seignanx,
- **Madame Marine PIANA**, Animatrice Natura 2000, Commission Syndicale de la vallée de Baigorri,
- **Mme Anne BUSSELOT**, Commissariat de Massif des Pyrénées,
- **Mme Cécile AGUERRE**, Chargée de mission au Service Montagne, (CAPB),
- **Mme Elena CASIRAIN**, Technicienne au CDPB,

- **Mme Kattin TEILLERIE**, Gestionnaire administrative et financière du Service Montagne (CAPB),
- **Mme Sonia LYON**, Bureau des collectivités territoriales, Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
- **Mme. Pauline POTIER**, Directrice départementale adjointe (DDTM64).
- **Mme. Sylvie FRUGIER**, Cheffe de projet "Accompagner les territoires en transition" (DREAL Nouvelle Aquitaine),

EXCUSES :

- **M. Alain OCAFRAIN**, élu Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri,
- **M. Beñat INCHAUSPE**, élu Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri,
- **M. Hervé DAMESTOY**, élu représentant du Pôle territorial Pays de Hasparren (CAPB),
- **M. Jean Christophe ARRAYET**, Vice-Président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **M. Jean-Marie IPUTCHA**, élu représentant du Pôle territorial Errobi (CAPB),
- **M. Joseba ERREMUDEGUY**, Conseiller Délégué aux Coopérations transfrontalières, européennes et internationales (CAPB),
- **M. Laurent INCHAUSPE**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Michel OCAFRAIN**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Pierre ETCHEBER**, élu représentant du Pôle territorial Amikuze (CAPB),
- **M. Xabi GARAT**, Président de la Commission Syndicale de la Vallée de l'Oztibarre,
- **M. Xemartin AUCHOBERRY**, Fédération des AFP GP 64,
- **Mme Solange DEMARCQ EGUIGUREN**, Conseillère déléguée à la Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels, préservation de la biodiversité, prévention des risques majeurs (CAPB),

INVITES :

- **Mme Marie-Ange THEBAUD.**

VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES :

- **M. Xavier STEFFAN**, Chargé de mission - Service Transition écologique et Territoires (CRNA).
- **Mme Coralie ARTANO**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Geneviève BEHOTEGUY**, Chargée de mission PNR Montagne Basque (CAPB),
- **Mme Nathalie ELBE**, Mission Plan Montagne (CD64)
- **Mme Nathalie JAURY**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Xabina ITURBURUA**, Cheffe du service Montagne (CAPB),

ORDRE DU JOUR

- Rappel du projet PNR et son périmètre ;
- Plan d'actions 2023 : élaboration de la Charte, communication et information, création du syndicat mixte ouvert de préfiguration ;
- Budget 2023 ;
- Questions diverses.

Le support de présentation du 25/04/2023 est joint à ce compte-rendu.

PROPOS INTRODUCTIFS

Ouverture de la séance par Battit LABORDE, Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque.

Monsieur Battit LABORDE remercie les membres du Comité de pilotage de s'être mobilisés en nombre. Il remercie particulièrement Monsieur Fabrice ROSAY, Sous-préfet de Bayonne, de sa venue.

RAPPEL DU PROJET PNR ET SON PERIMETRE

Le périmètre du projet Parc Naturel Régional (PNR) Montagne Basque regroupe les 111 communes classées en zone montagne et/ou massif et est composé de cinq Commissions Syndicales (CS) : quatre sont à vocation pastorale (vallée de Baigorri, Pays de Cize, Vallée de l'Oztibarre et Pays de Soule), une cinquième est à vocation forestière (Bois de Mixe). Ce périmètre s'insère

dans la continuité des deux programmes Leader (2007-2013 et 2014-2022) qui ont permis d'engager des habitudes de travail collectives entre tous les acteurs de la Montagne Basque.

Le projet PNR vise à construire collectivement l'avenir de la Montagne Basque avec toutes les forces vives qui la compose (élus, habitants, socioprofessionnels, habitants, associations, etc.) en mettant au cœur de son projet la valorisation du tryptique Homme-Nature-Culture, caractéristique de ce territoire et révélé dans l'étude d'opportunité en 2018. Ces trois piliers sont en interconnexion constante mais soumis à différentes menaces qui mettent en péril son équilibre. La Charte, plan d'action à 15 ans, vise à préserver ce tryptique.

Le projet PNR est en cours de construction avec une première action mise en œuvre sur la cohabitation des activités montagne. Cette action de préfiguration est conduite par le Service Montagne de la CAPB et l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB) :

- La campagne de communication *Montagne... Respect !* pour sensibiliser aux bonnes pratiques. Cette campagne est le fruit d'une coopération engagée depuis 2020 avec les PNR alpins des Bauges et de la Chartreuse qui présentent aussi des difficultés autour de cette thématique ;
- 92 panneaux de signalétique aux bonnes pratiques ont été apposés en Montagne Basque ;
- En 2022, des médiateurs ont arpentés la Montagne Basque à la rencontre des différents usagers pour partager des conseils sur les bonnes pratiques. En 2023, ce sont des accompagnateurs de montagne qui se chargeront de cette médiation humaine.
- Une nouvelle action s'organise pour 2023, la construction de sorties de sensibilisation avec les centres de loisirs communautaires.
- Des actions sont également conduites avec le Département (AADT, etc.).

PROGRAMME D' ACTIONS PNR MONTAGNE BASQUE 2023

Le programme d'action 2023 s'articule autour de trois volets.

1. Diagnostic et charte

Le diagnostic territorial a été réalisé en 2018. Des besoins complémentaires ont été mis en avant dans l'avis d'opportunité de la Préfète de région (2019). Des études complémentaires ont donc été lancées notamment sur la thématique du patrimoine :

- Un inventaire du patrimoine pastoral bâti et architectural,
- Un inventaire des cayolars,
- La cartographie des habitats naturels et des trames verte et bleue,
- Le paysage (thématique très importante dans une Charte de PNR).

En complément des études conduites par des partenaires et au sein des services de la CAPB, des groupes thématiques seront créés (agropastoralisme/sylviculture, tourisme, mobilité quotidienne et développement urbain, patrimoine naturel, eau, etc.) pour actualiser le diagnostic et ses enjeux, en complément des conduites de projet déjà portées par la CAPB et les partenaires (patrimoine naturel, etc.). Ces groupes thématiques seront composés de structures ayant une expertise technique sur chaque thématique traitée. Des temps d'échanges croisant les différents groupes permettront de partager les résultats pour garantir une complémentarité et une transversalité. Une fois les enjeux affinés techniquement, ils seront mis en débat avec les forces vives du territoire pour identifier les priorités du territoire.

De la même façon, à partir des enjeux prioritaires, ces groupes thématiques se réuniront à nouveau pour travailler cette fois-ci le squelette de la Charte pour ensuite le mettre en partage et débat auprès des forces vives.

2. Information et communication

L'information et la communication sont étroitement liées aux temps de concertation de la Charte. L'objectif est d'être accompagnés par un prestataire afin d'élaborer une stratégie de communication qui vise à identifier les meilleurs outils et canaux de communication auprès de toutes les forces vives du territoire pour fédérer autour du projet PNR et encourager la participation et mobilisation pour l'écriture de la Charte. En complément, un univers graphique sera créé pour les documents produits dans le cadre de la démarche PNR afin de rendre plus lisible et identifiable son action.

3. Syndicat mixte ouvert (SMO) de préfiguration

La création d'un SMO de préfiguration est une recommandation de la Préfète de Région dans son avis d'opportunité de 2019 pour consolider la gouvernance du projet, accroître sa lisibilité et doter le projet PNR d'une personnalité juridique reconnue. Actuellement, le projet est coporté localement par la CAPB et EHMEB ainsi que la Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Un SMO de préfiguration représente une étape transitoire dans la création d'un PNR. En effet, il a comme mission principale d'élaborer le projet de Charte avec les forces vives du territoire et de porter des actions de préfiguration, à l'image de la cohabitation des activités en montagne. Une fois le PNR créé, le SMO évoluera en SMO de gestion et d'aménagement et sera en charge de la mise en œuvre des actions inscrites dans la Charte.

Un SMO se crée en quatre étapes :

1. Elaboration des statuts (avril à août 2023) ;
2. Délibération des membres sur les statuts et transmission des délibérations concordantes au Préfet des Pyrénées-Atlantiques (septembre à décembre 2023) ;
3. Saisine de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) pour avis sur la création du SMO (en parallèle de l'étape 2 dès la réception d'au moins une délibération) ;
4. Arrêté préfectoral de création du SMO (janvier 2024).

Il y a trois grandes questions à travailler pour l'élaboration des statuts :

- Quel format pour le SMO ? (Qui le compose ?)
- Quelle représentation et quel poids de chaque structure ? (Qui décide, qui délibère ?)
- Quel budget de fonctionnement ? (Quel équilibre financier entre les membres ?)

Ces trois questions seront dans un premier temps travaillées dans un Comité de pilotage restreint composé des élus et techniciens référents des membres fondateurs (CAPB, CS, CRNA et CD64). Les propositions du Comité de pilotage restreint seront ensuite partagées au Comité de pilotage dans son entièreté pour discussion, modifications éventuelles et validation.

Lors du Comité de pilotage de septembre 2022, un point de blocage avait été soulevé concernant la place des Commissions Syndicales dans les organes délibérants du SMO. Après plusieurs rencontres avec les Services de l'Etat sur ces six derniers mois, les membres fondateurs, et donc les cinq Commissions Syndicales, intégreront le SMO de préfiguration (sous un format restreint) avec voix délibératives.

Les membres du Comité de pilotage valident cette proposition.

Les instances consultatives du SMO seront à minima composées d'un conseil scientifique (recommandation de la Préfète de Région). Chaque territoire est ensuite libre de créer les instances consultatives qu'il souhaite en fonction des besoins et enjeux du territoire.

Le SMO de préfiguration (par ses instances délibératives et consultatives) prendra la suite du Comité de pilotage PNR. L'objectif est que chaque structure trouve sa place dans la nouvelle organisation en construction.

Outre les trois grandes questions, d'autres points devront être travaillés pour l'élaboration des statuts :

- Le siège social (nécessité d'inscrire une adresse) ;

Interventions/discussions :

Dominique POYEDESSUS. Les Commissions Syndicales se sont réunies et ont une proposition à partager pour installer le siège social : le collège St Michel dans le cadre de sa réhabilitation sur la commune de Saint Just Ibarre qui est assez central sur le périmètre.

Coralie ARTANO. Les Commissions Syndicales se sont en effet réunies et ont fait l'exercice sur chacun de leur territoire d'identifier quels pourraient être le potentiel et le besoin d'accueillir le siège, sachant qu'une maison de parc s'installe majoritairement dans des zones en difficulté, en déprise pour apporter un nouveau dynamisme et vitalité à la commune.

Patrick ETCHEGARAY. Le sujet du siège social a été débattu en commission territoriale du pôle Iholdi Oztibarre. Le projet de réhabilitation du collège St Michel est en cours. Le pôle Iholdi Oztibarre demande si le siège peut être installé là-bas.

Andde SAINTE MARIE. La Région Nouvelle Aquitaine trouve que l'emplacement géographique est central. La réhabilitation du collège St Michel est un projet vaste et divers. Il faut faire en sorte qu'il avance en tenant compte des prudenances nécessaires.

Battit LABORDE demande aux membres du Comité de pilotage de valider l'hypothèse d'installation du siège social du SMO de préfiguration à St Just Ibarre au Collège St Michel. L'hypothèse est validée. Chaque élu membre du Comité de pilotage PNR au titre des pôles territoriaux de la CAPB est invité à partager cette hypothèse dans son pôle de rattachement.

Les autres points à travailler sont les suivants :

- Le portage du volet ressources humaines ;
- La présidence et la direction ;
- Le règlement intérieur (qui vient préciser et approfondir les règles de fonctionnement des instances consultatives et délibératives dans un document had doc, en complément des statuts).

Interventions/discussions :

Alain DUBOIS. Quelle place pour les AFP GP ? Les AFP mènent un travail depuis plusieurs années aussi bien en zone de piémont qu'en zone intermédiaire, elles peuvent amener leur pierre à l'édifice.

Geneviève BEHOTEGUY. Il existe différents exemples dans les PNR. Certains se dotent de Commission agriculture, de conseil des jeunes, d'une association *les Amis du PNR* (habitant qui souhaite s'engager – ambassadeur), etc. On pourrait tout à fait instaurer une Commission des gestionnaires d'espaces collectifs. C'est à construire ensemble.

Pepela MIRANDE. Dans quelles conditions peuvent s'inscrire les AFP ? Les AFP ne travaillent pas uniquement sur le pastoralisme mais aussi sur l'aménagement du territoire. Elles peuvent donc intégrer plusieurs commissions thématiques.

Xabi ELGART. En parallèle de la création du PNR, le territoire construit également son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Pays Basque et Seignaux) avec un arrêt du projet prévu pour fin 2024. Le SCoT sera doté d'un volet Montagne (66 communes concernées). On souhaite que le travail se fasse en toute transparence pour assurer de la bonne articulation des deux documents car le SCoT devra être compatible avec la Charte du PNR. Les objectifs environnementaux seront très importants (notamment l'eau) tout comme le pastoralisme. Au niveau des PLUi, il faut continuer de travailler intelligemment pour maintenir une sérénité.

Xabina ITURBURUA. On n'a pas d'a priori de départ sur les commissions consultatives, elles doivent être utiles au projet et émaner de ce collectif du Comité de pilotage. Toutes vos propositions alimenteront celles qui vous seront partagées pour validation au prochain Comité de pilotage de juillet. N'hésitez pas à nous contacter même ultérieurement.

Concernant le SCoT, les documents doivent en effet s'imbriquer, c'est la hiérarchie des normes. Les calendriers sont concomitants, on mobilise les mêmes élus. On travaille sur la compatibilité avec des échanges réguliers avec les techniciens du SCoT, soyez en assurés.

Xavier STEFFAN. Le service de la transition écologique et territoires accompagne les projets de PNR en Nouvelle Aquitaine. Il rend aussi des avis sur les documents d'urbanisme pour le compte de la direction de l'environnement de la Région Nouvelle Aquitaine. Il y a une grande complémentarité entre le PNR et le SCoT sur le territoire de la Montagne Basque, cela doit être souligné.

Marie-Ange THEBAUT. Où retrouve-t-on la Commission trames verte et bleu, habitats naturels, eau, biodiversité ?

Geneviève BEHOTEGUY. Le PNR est un outil transversal. Nous travaillons avec nos collègues au Secrétariat général de la Transition écologique et énergétique notamment sur les études en cours TVB pour les besoins des PLUi. Une commission Patrimoine naturel pourrait être instituée regroupant les acteurs de l'environnement.

Coralie ARTANO. Toutes les thématiques seront aussi traitées dans les groupes thématiques du diagnostic et de la Charte.

Andde SAINTE MARIE. Pour les commissions de travail, bien sûr on peut être dans plusieurs. On ne pourra pas éviter de créer une commission environnement/accompagnement des transitions.

Cécile CROUSPEYRE. Le CDPB souhaite être associé. Un travail sur la montagne est déjà conduit depuis plusieurs mois qui porte la voix des habitants de la montagne via la société civile. Comment valoriser tout ce qui a été fait par tous ? Comment se mettre tous au même niveau d'information ? On souhaite que la transmission de l'information soit facilitée.

Patrick ETCHEGARAY. Il est important que la Commission Montagne de la Chambre d'agriculture soit associée.

Battit LABORDE. Pour les PLUi et le SCoT, c'est essentiel de travailler ensemble.

Le travail de mise en commun a aussi débuté avec le CDPB.

On retrouve la Chambre d'agriculture mais pas que, aussi les chambres de commerce, d'artisanat pour le devenir des métiers manuels. Toutes les idées sont bonnes à faire remonter.

Le périmètre du PNR a été pensé pour ne pas qu'il y est de rupture sur les TVB.

Jacques BARREIX. Sur le consultatif, les Commissions Syndicales trouvent aussi important de créer une Commission montagne/agriculture/pastoralisme. On voudrait retrouver en plus : les AFP, les acteurs qui s'occupent de la montagne, EHLG, le centre ovin, etc.

Isabelle PARGADE. La Commission agriculture est-ce celle de la CAPB ?

Xabina ITURBURUA. La Commission consultative Commission agricole/agriculture ne serait pas nécessairement la Commission agriculture de la CAPB mais une Commission partenariale intégrant différentes structures évoquées par Jacques BARREIX : Chambre d'agriculture, EHLG, centre ovin, etc. (liste non exhaustive).

On ressent le besoin de clarifier la différence entre les groupes thématiques et les commissions. Comment simplifier ? Cela va être complexe et on se rend compte en vous écoutant que le PPT brouille les pistes. Dès 2023, les groupes de travaux techniques regrouperont les structures existantes disposant d'une expertise pour actualiser les enjeux et les mettre en partage, dans un second temps, avec les forces vives afin d'identifier des enjeux prioritaires. On construit pas à pas la méthode à court terme et les instances qui existeront plus tard.

Francoise PITRAU. Quel est le détail de la composition des équipes (groupes) techniques ?

Xabina ITURBURUA. Nous avons identifié une pré-liste avec des structures qui possèdent de la matière. On pourra vous la communiquer.

David TOURREUIL. Dans un premier temps, ces groupes techniques travailleront sur l'actualisation des diagnostics (qui datent de 2018). A partir de ces éléments, on aura une photographie du territoire pour définir des enjeux.

Sébastien IHIDOY. En présence du Sous-Préfet de Bayonne. Le PNR aura un intérêt à exister que s'il y a les 111 communes de montagne. On souhaite une position claire de l'Etat sur la prédation.

Fabrice ROSAY. La participation des communes n'est pas conditionnée par la réponse de l'Etat. Volonté unanime d'aller dans cette structure sans condition.

Patrick ETCHEGARAY. On demande également une position claire de la région sur la prédation.

Battit LABORDE. On est parti pour travailler sur l'avenir de la montagne et la prédation sera un sujet. Il ne faut laisser aucun sujet sur le côté. Un travail en commun sera nécessaire dans notre société.

Pauline POTIER. Le calendrier affiché pour le diagnostic et la Charte est ambitieux, où en sommes-nous ?

Geneviève BEHOTEGUY. Il est vrai que le calendrier est ambitieux et risque de glisser dans le temps car nous sommes déjà en avril. L'objectif est de lancer les groupes thématiques pour juin 2023.

Françoise PITRAU. Quelle répartition des voix entre les structures dans le SMO de préfiguration ?

Geneviève BEHOTEGUY. Les élus des membres fondateurs feront une proposition pour le Comité de pilotage de juillet.

BUDGET 2023

Le programme d'action 2023 engagera des frais de communication, d'études, de concertation et des frais de personnels pour un total prévisionnel de 256 815 €. La CAPB sollicitera les partenaires financiers que sont le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques sur un montant d'opération de 229 599 €. Le delta résulte de l'autofinancement d'EHMEB par la mise à disposition d'agent technique (1/2 ETP) pour coordonner le projet de création du PNR Montagne Basque.

Battit LABORDE soumet la maquette financière prévisionnelle au vote des membres du Comité de pilotage. Elle est validée à l'unanimité. La CAPB pourra ainsi solliciter officiellement les cofinanceurs.

Battit LABORDE clôture la séance. Elle est levée à 16h04.

PROCHAINES DATES

Comité de pilotage PNR Montagne Basque :

- Vendredi 7 Juillet 2023 à Lutxiborda à St Jean Le Vieux à 15h, *l'ordre du jour sera précisé ultérieurement, accueil café dès 14h30*
- Jeudi 21 Septembre 2023 à Lutxiborda à St Jean Le Vieux à 15h, *l'ordre du jour sera précisé ultérieurement, accueil café dès 14h30*